Deux “Niçoises radicalisées” soupçonnées de vouloir commettre un attentat écrouées

25/09/2016 à 14h15

Deux jeunes Niçoises radicalisées de 17 et 19 ans ont été interpellées récemment par la DGSI et placées en détention provisoire, soupçonnées d’avoir voulu commettre une action jihadiste, indique une source judiciaire.

Une enquête ouverte par la section antiterroriste du parquet de Paris le 9 septembre a permis d’établir qu’elles étaient en contact avec Rachid Kassim, propagandiste actif du groupe Etat islamique, qui lance des appels aux meurtres via la messagerie cryptée Telegram depuis la zone irako-syrienne.

Interrogées par la Direction générale de la Sécurité intérieure (DGSI), “*elles ont reconnu qu’elles avaient envisagé une action violente, sous l’influence de Rachid Kassim avant d’y renoncer*“, selon une source proche de l’enquête.

Les investigations n’ont pas permis de retrouver d’armes à leur domicile, dans le secteur de Nice, où Mohamed Lahouaiej Bouhlel, un Tunisien de 31 ans radicalisé a foncé dans la foule avec un camion, faisant 86 morts et 434 blessés le 14 juillet.

La mineure de 17 ans, inconnue des services de renseignement, a admis en garde à vue “*en vouloir beaucoup aux militaires*“, une cible récurrente du groupe Etat islamique. Elle a été mise en examen le 17 septembre à Paris pour association de

malfaiteurs terroriste criminelle et écrouée.

La jeune majeure de 19 ans était en revanche connue dans le cadre de l'enquête sur la filière djihadiste niçoise organisée par Omar Diaby, considéré comme l'un des premiers recruteurs de combattants français. Agée à l'époque de 17 ans, elle projetait de rejoindre les terres du djihad.

Mise en examen le 21 novembre 2014, elle était depuis sous contrôle judiciaire avec obligation de pointer. Cette mesure a été révoquée dans le cadre de la nouvelle enquête, entraînant son placement en détention provisoire. Elle devait être convoquée par un magistrat antiterroriste en vue d'une nouvelle mise en examen dans le cadre du dossier sur le projet d'attentat, selon la source judiciaire.